

16 300 salariés dont près de la moitié dans l'industrie du papier et du carton

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 135 • Mars 2022



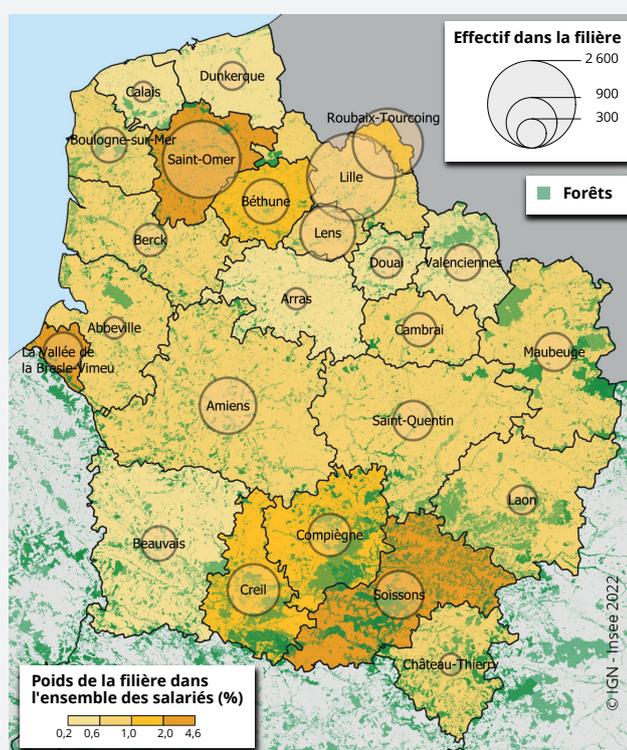
En 2018, 16 300 salariés travaillent dans la filière forêt-bois des Hauts-de-France, au sein de 3 840 établissements dont les activités concernent l'amont, la transformation du bois et le soutien à la filière. Si son poids dans l'économie régionale reste relativement faible (0,9 % des salariés), la filière est bien représentée dans les zones d'emploi de Saint-Omer et de la Vallée de la Bresle-Vimeu. Les établissements de l'industrie du papier et du carton, plus souvent de grande taille, emploient près de la moitié des salariés. À l'inverse, la sylviculture et l'exploitation forestière regroupent la moitié des établissements de la filière, mais seulement 6 % des salariés. Les salariés de la filière forêt-bois sont en grande majorité des ouvriers et des hommes.

En 2018, la filière forêt-bois des Hauts-de-France emploie 16 300 salariés, répartis dans 3 840 établissements ► [sources](#), [méthodologie](#). Elle représente ainsi 0,9 % de l'emploi salarié et des établissements régionaux. Sa présence est toutefois nettement plus marquée dans les zones d'emploi de Saint-Omer et de la Vallée de la Bresle-Vimeu (partie régionale), où respectivement 4,0 % et 4,6 % des salariés travaillent dans la filière forêt-bois ► [figure 1](#).

La filière forêt-bois recouvre 9 segments d'activités, allant de la gestion de la forêt régionale ► [encadré 1](#) aux transformations successives du bois (sciage, construction, fabrications en bois) et de ses produits dérivés (industrie du papier et du carton), en passant par les activités de soutien ► [figure 2](#). Un 10^e segment, le bois énergie, occupe quant à lui une place transversale dans la filière et l'emploi y est difficilement quantifiable ► [encadré 2](#).

La filière forêt-bois régionale n'est pas une filière intégrée. Une partie du bois récolté dans les Hauts-de-France et des produits issus de la première transformation est exportée vers d'autres régions ou à l'international. À l'inverse, les établissements régionaux de transformation et de fabrication

► 1. Nombre de salariés de la filière forêt-bois, poids parmi l'ensemble des salariés par zone d'emploi et surface recouverte par les forêts



Source : Insee, Flores 2018.

En partenariat avec :

important du bois – par exemple la majorité de celui utilisé pour la construction – et des produits dérivés tels que la pâte à papier. Un enjeu de la filière régionale consiste donc à adapter les usages des établissements à l'offre locale de bois issus de feuillus, concurrencée par l'import de résineux.

La majorité des établissements de la filière sont de petite taille. Ainsi, 72 % n'emploient aucun salarié (c'est le cas de nombreux établissements de la sylviculture et l'exploitation forestière), soit 4 points de plus que pour l'ensemble des établissements de la région ► **figure 3**. Quelques établissements, le plus souvent avec une orientation industrielle, emploient toutefois un grand nombre de salariés. Ainsi, 36 % des salariés travaillent dans les 30 plus grands établissements de la filière. Des non-salariés peuvent aussi travailler dans les établissements de la filière mais ils ne sont pas comptabilisés ici.

L'industrie du papier et du carton emploie près d'un salarié de la filière sur deux

En 2018, 7 500 salariés des Hauts-de-France travaillent dans les 250 établissements de l'industrie du papier et du carton, soit 46 % des effectifs de la filière régionale ► **figure 4**. En dehors de la fabrication de papier ou de carton, ces établissements peuvent avoir comme activité principale la fabrication d'articles à partir de ces matériaux (emballages, papiers peints, articles à usage sanitaire...) ou – pour un établissement – la fabrication de pâte à papier. Ils n'utilisent pas de bois régional mais des produits dérivés tels que le carton recyclé ou la pâte à papier, souvent importée.

Les établissements de ce segment sont souvent de grande taille. 16 % emploient plus de 50 salariés, soit dix fois plus que dans l'ensemble de la filière. Trois salariés sur quatre travaillent dans ces grands établissements. Cinq établissements emploient 250 salariés ou plus, tels que les Cartonneries de Gondardennes et Wepa France. Des établissements artisanaux côtoient toutefois ces grosses unités industrielles.

Ce segment est très présent dans la zone d'emploi de Saint-Omer, où il emploie 1 700 salariés, soit 3,3 % des salariés du territoire, en partie du fait de la proximité avec d'autres industries utilisatrices d'emballages mais aussi de celle des réseaux de transports et de marchés étrangers. L'activité est également bien implantée dans les zones de Roubaix-Tourcoing, la Vallée de la Bresle-Vimeu ou encore Creil.

L'industrie du papier et du carton est structurée autour de grands groupes nationaux ou internationaux. Elle est

Encadré 1 : Une faible superficie boisée, recouverte à 96 % par les feuillus

Avec 470 milliers d'hectares, la région fait partie des 5 régions de France métropolitaine les moins boisées. La forêt recouvre 15 % du territoire, soit deux fois moins qu'au niveau national. Elle couvre des superficies plus grandes au sud et à l'est de la région avec la présence des forêts de Compiègne, de Retz ou encore celle des parcs naturels d'Oise-Pays de France et de l'Avesnois.

La forêt française représente le 3^e stock de bois européen derrière l'Allemagne et la Suède.

Les feuillus, principalement des chênes, frênes, hêtres et peupliers, constituent 96 % des essences forestières présentes dans la région. C'est la part la plus élevée parmi les régions françaises. Les peupleraies des Hauts-de-France représentent 20 % de la surface nationale. La région a la particularité d'avoir des pentes faibles et ainsi un accès simple pour l'exploitation forestière.

En 2019, 1,3 million de m³ de bois rond ont été récoltés dans la région par les exploitants forestiers, soit 3 % de la récolte nationale. La région occupe la 8^e position pour son volume de bois récolté.

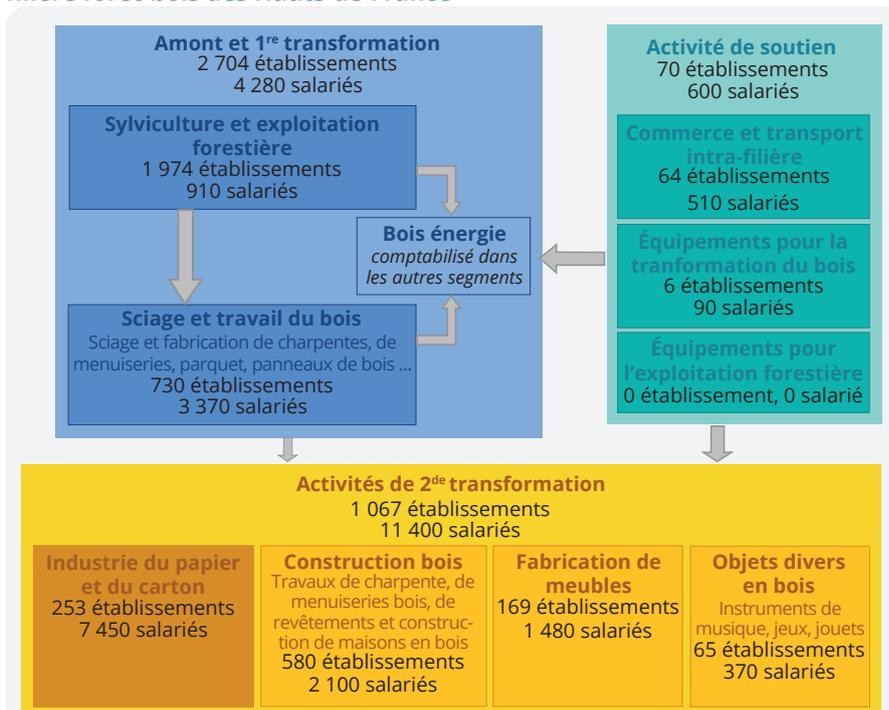
Comme au niveau national, la forêt privée représente les trois quarts de la surface forestière régionale. Les propriétaires privés sont nombreux et détiennent de petites surfaces, ce qui complique la gestion de la ressource.

Encadré 2 : Le bois énergie, segment transversal difficilement quantifiable

Le bois énergie comprend les activités de fabrication de combustibles bois, sous forme de bûches, de plaquettes et de granulés. En 2019, il représente 48 % de la récolte de bois dans les Hauts-de-France, contre seulement 21 % en France métropolitaine. Les deux tiers sont récoltés dans l'Aisne et l'Oise.

Le bois énergie ne figure pas parmi les codes d'activité principale exercée ; il est donc difficile d'en estimer le nombre d'emplois ► **Pour en savoir plus**. C'est un segment transversal de la filière. En effet, cette activité est généralement connexe et peut participer à l'équilibre économique des établissements de la filière. Ceux fournissant du bois énergie ont souvent comme activité principale l'exploitation forestière ou le sciage et travail du bois, mais peuvent aussi avoir d'autres activités principales, y compris hors filière, telles que la récupération et le traitement des déchets.

► 2. Nombre d'établissements et de salariés par segment d'activité de la filière forêt-bois des Hauts-de-France



Source : Insee, Flores 2018 et Sirene 2018.

davantage tournée vers l'extérieur, avec des taux d'exportation plus élevés que dans les autres segments. Ainsi, un tiers du chiffre d'affaires de ses entreprises mono ou quasi mono régionales est réalisé à l'étranger

► **sources, méthodologie**. La part des frais de personnels dans la valeur ajoutée est plus faible dans l'industrie du papier et du carton que dans le reste de la filière, du fait de l'automatisation de certaines tâches.

Un cinquième des effectifs de la filière dans le sciage et le travail du bois

Dans la région, un établissement de la filière sur cinq a pour activité principale le sciage et travail du bois, soit 730 établissements. Ce segment comprend les activités de sciage, rabotage et imprégnation du bois, ainsi que la fabrication de charpente, panneaux, parquets et autres objets en bois. Cette première

transformation du bois est le 2^e segment employeur de la filière ; 3 400 salariés y travaillent, soit 1 salarié de la filière sur 5.

Les établissements de ce segment sont plus souvent de petite taille que dans l'industrie du papier et du carton : 64 % sont sans salariés et 22 % emploient entre 1 et 9 salariés. L'établissement VKR France (Velux), dans la zone d'emploi de La Vallée de la Bresle-Vimeu (partie régionale), concentre 9 % des effectifs du segment. Cet établissement contribue en grande partie à la spécialisation de cette zone, où 62 % des salariés de la filière travaillent dans ce segment.

La construction en bois, la fabrication de meubles et d'objets divers en bois emploient 4 000 salariés

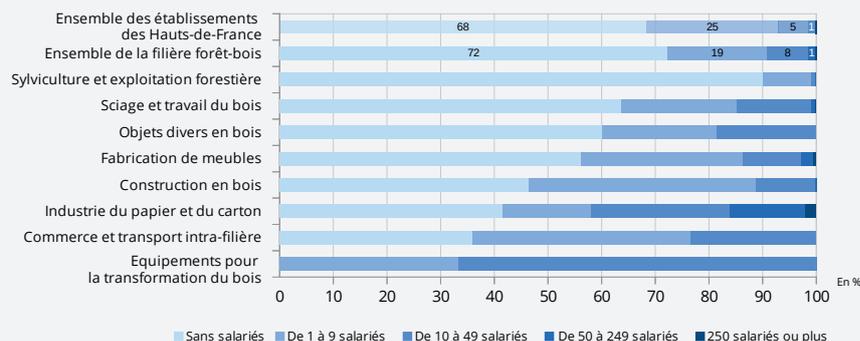
Un salarié de la filière forêt-bois sur quatre travaille dans les 3 derniers segments de transformations du bois, soit près de 4 000 salariés. Avec 2 100 salariés et 580 établissements, la construction en bois constitue le 3^e segment de la filière. Il comprend les travaux de charpente et de menuiserie en bois, et dans une moindre mesure la construction de maisons en bois et les travaux de revêtement des sols et murs. La plupart des établissements de ce segment sont de petite taille, seul l'établissement Botemo employant 50 salariés ou plus. La construction en bois est plus présente dans les zones d'emploi de Saint-Omer, Berck, Boulogne-sur-Mer.

Dans la région, 170 établissements fabriquent des meubles en bois : meubles de bureau, de magasin ou de cuisine, sièges d'ameublement d'intérieur et autres meubles en bois. Ces établissements emploient 1 500 salariés et sont de taille très variable. Alors que plus de la moitié des établissements sont sans salariés, l'établissement Meubles Demeyere, dans la métropole lilloise, emploie près de la moitié des salariés de ce segment. C'est le plus gros établissement de la filière forêt-bois régionale.

Enfin, 65 établissements fabriquent des objets divers en bois (instruments ou jeux et jouets) et emploient 370 salariés.

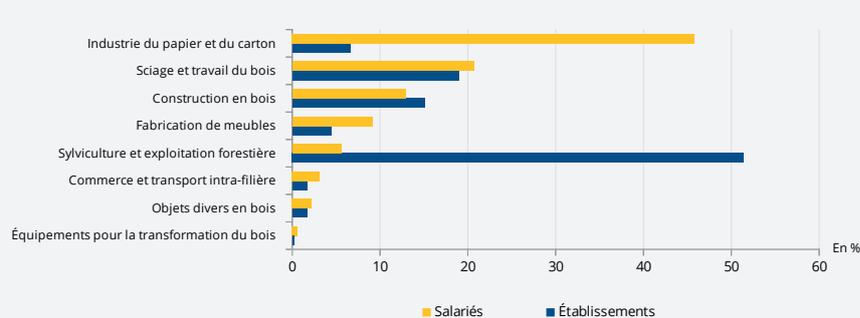
La quasi-totalité de la production régionale du sciage et travail du bois, de la construction en bois et de la fabrication de meubles est écoulee sur le marché hexagonal, avec des taux d'exportation inférieurs à 5 %. Le marché des objets divers en bois est davantage tourné vers l'extérieur (21 % du chiffre d'affaires de ces entreprises est réalisé à l'étranger). La construction en bois fait partie des segments les plus rentables de la filière, à l'inverse du sciage, qui est le segment de transformation ayant la moins bonne rentabilité économique.

► 3. Répartition par taille de l'ensemble des établissements et de ceux des différents segments de la filière forêt-bois dans les Hauts-de-France



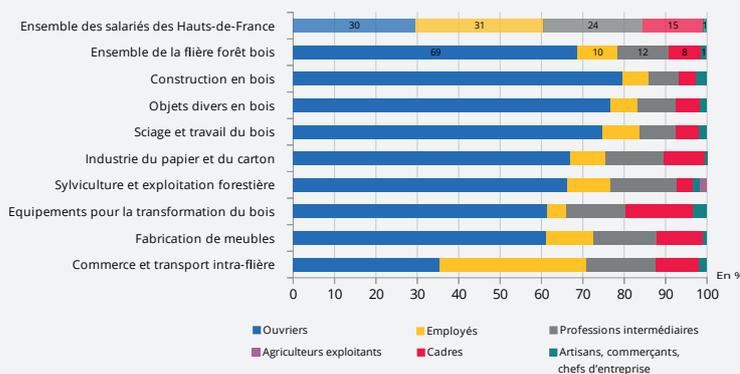
Lecture : dans les Hauts-de-France, 72 % des établissements de la filière forêt-bois n'emploient aucun salarié, contre 68 % parmi l'ensemble des établissements de la région. Au sein de la filière, 19 % des établissements régionaux emploient entre 1 et 9 salariés, 8 % entre 10 et 49 salariés et 1 % entre 50 et 249 salariés.
Source : Insee, Flores 2018 et Sirene 2018.

► 4. Répartition par segment d'activité des salariés et des établissements de la filière forêt-bois des Hauts-de-France



Source : Insee, Flores 2018 et Sirene 2018.

► 5. Répartition par catégorie professionnelle de l'ensemble des salariés et de ceux des différents segments de la filière forêt-bois dans les Hauts-de-France



Lecture : Dans les Hauts-de-France, 69 % des salariés de la filière forêt-bois sont des ouvriers, contre 30 % parmi l'ensemble des salariés de la région.
Source : Insee, DADS-DSN 2018.

De nombreux établissements sans salariés dans la sylviculture et l'exploitation forestière

La sylviculture, l'exploitation forestière et les autres activités forestières regroupent la moitié des établissements de la filière (1 970 établissements). Ce segment est toutefois peu employeur (910 salariés, soit 6 % de la filière). En effet, la part d'établissements sans salariés y est particulièrement élevée (90 % des

établissements, soit 18 points de plus que dans l'ensemble de la filière). Il peut par exemple s'agir d'entrepreneurs de travaux forestiers, dont certains sont non salariés, ou de groupements forestiers (sociétés civiles pour l'achat et la gestion de forêts). Seuls 1 % des établissements du segment emploient 10 salariés ou plus.

Ces activités en amont de la filière sont plutôt implantées dans le sud et l'est de la région (Compiègne, Soissons et Maubeuge),

où les surfaces forestières sont plus importantes. Les 8 établissements régionaux de l'Office National des Forêts, qui assurent la gestion de la quasi-intégralité de la forêt publique, emploient 30 % des salariés de la sylviculture et de l'exploitation forestière.

Enfin, des activités de soutien, c'est-à-dire de fourniture de biens et services, complètent la palette d'activités de la filière forêt-bois. Elles ne représentent que 70 établissements et 600 salariés (soit respectivement 2 % et 4 % de la filière régionale). La grande majorité de ces effectifs (85 %) appartiennent au segment du commerce et transport intra-filière. Le reste correspond aux équipements pour la transformation du bois. Aucun établissement de la région n'a pour activité principale la fabrication d'équipements pour l'exploitation forestière.

7 salariés de la filière sur 10 sont des ouvriers, 8 sur 10 des hommes

En 2018, 7 salariés de la filière forêt-bois sur 10 sont des ouvriers, contre 3 sur 10 pour l'ensemble des salariés de la région ► **figure 5**. Les ouvriers sont plus présents dans la construction en bois (80 % des salariés), la fabrication d'objets divers en bois (77 %) ainsi que le sciage et travail du bois (75 %). En revanche, la part de cadres travaillant dans la filière est deux fois plus faible que dans l'ensemble des salariés régionaux (8 % contre 15 %).

Les ouvriers – surreprésentés dans la filière – étant en grande majorité des hommes, la filière forêt-bois est très masculine. En effet, 83 % des salariés de la filière sont des hommes, contre 52 % parmi l'ensemble des salariés de la région. Cette part varie de 80 % pour l'industrie du papier et du carton à 92 % pour la construction en bois.

Les salariés de la filière sont plus âgés que l'ensemble des salariés de la région. 29 % ont 50 ans ou plus, contre 26 % au niveau régional. Cette part est plus particulièrement élevée dans les activités d'équipements pour la transformation du bois (38 %), l'industrie du papier et du carton (33 %) et la fabrication d'objets divers en bois (31 %). À l'opposé, la main d'œuvre est plutôt jeune dans la construction en bois (35 % des salariés ont moins de 30 ans contre 22 % pour l'ensemble de la filière et 25 % parmi l'ensemble des salariés de la région).

Le salaire net horaire de la filière s'établit à 13,5 €, au même niveau que la moyenne régionale malgré la forte proportion d'ouvriers. Ainsi, à structures par âge et catégorie sociale identiques, la filière offre des salaires supérieurs à la moyenne. L'industrie du papier et du carton affiche des

salaires plus élevés (15,1 €), en lien avec une proportion de cadres plus importante et un personnel plus âgé. À l'inverse, les salaires sont plus faibles dans la fabrication d'objets divers en bois (11,5 €), le sciage et travail du bois (11,6 €) et la construction en bois (11,7 €), ce qui s'explique en partie par le fait que les salariés y sont plus jeunes et plus souvent ouvriers. ●

**Julie Dufeutrelle, Amélie Fievet,
Solène Hilary,
Insee Hauts-de-France**

► Sources

L'étude des établissements et des salariés est réalisée à partir de la source Flores 2018 (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié), complétée par Sirene pour les établissements non employeurs. Le fichier « tous salariés » des DADS / DSN 2018 permet d'étudier les caractéristiques des salariés et de leurs conditions d'emplois.

Les données comptables sont issues de Fare 2018 (Fichier approché des résultats d'Ésane). L'étude de ces données ne peut se faire, par nature, qu'à l'échelle des entreprises, et non à celle plus fine des établissements. Ne sont retenues ici que les entreprises mono et quasi-mono régionales, c'est-à-dire ayant au moins 80 % de leurs salariés dans la région.

Les chiffres sur les forêts et les récoltes proviennent de l'IGN 2020 et de l'Agreste.

► Champ et Méthodologie

La filière forêt-bois est définie comme l'ensemble des unités qui concourent à la valorisation de la matière première qu'est le bois.

Les établissements sont définis comme appartenant à la filière selon leur activité principale (code d'activité principale exercée de l'établissement (APET) renseigné dans Sirene). Les établissements dont l'activité principale est complètement intégrée à la filière sont tous sélectionnés. Lorsque cette activité n'est que partiellement dans le champ de la filière forêt-bois, des informations complémentaires ont été mobilisées afin de déterminer l'appartenance de ces établissements au champ de la filière : enquête annuelle de production de l'Insee, enquêtes annuelles de branche du ministère de l'Agriculture, informations fournies par Fibois Hauts-de-France ou par Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) et expertises complémentaires. Les codes APET inclus dans le champ sont disponibles en données complémentaires.

Ce travail n'ayant été réalisé que pour la région, la filière régionale ne peut pas être comparée à la filière nationale.

Certains établissements du champ ne se consacrent pas totalement à la filière : dans ce cas, des effectifs salariés sont comptés en trop. À l'inverse, certains établissements dont l'activité principale n'est pas tournée vers la filière peuvent dédier certains de leurs effectifs au produit bois : ils ne sont pas comptabilisés.

Un champ qui diffère des études précédentes

Les effectifs ne sont pas comparables à ceux des études publiées en mars 2016 ([Insee Analyses Hauts-de-France n° 5](#) et [Insee Flash Hauts-de-France n° 1](#)). En effet, le champ retenu ici exclut certaines activités comptabilisées dans l'étude précédente, notamment le commerce de détail, qui emploie de nombreux salariés ainsi qu'une partie des menuiseries, certaines étant particulièrement spécialisées dans le PVC et l'aluminium. Ces activités ont des liens importants avec les établissements de la filière. À l'inverse, le champ inclut des établissements dont les activités ne sont que partiellement dans la filière lorsque ceux-ci sont spécialisés dans le bois (construction de maison, fabrication de jeux et jouets), alors qu'ils étaient exclus du champ précédent.

► Pour en savoir plus

- « [Agreste Hauts-de-France : Memento 2020](#) », Agreste Hauts-de-France, n° 59, 2020
- « [Peu étendus mais d'essences diversifiées de feuillus, les forêts des Hauts-de-France rendent de nombreux services économiques et environnementaux](#) », Agreste Hauts-de-France, *Études et analyses*, n° 32, juin 2019
- « [Panorama du bois énergie en Hauts-de-France 2019](#) », Fibois Hauts-de-France, Région Hauts-de-France, Ademe
- « L'emploi dans la filière bois énergie en Hauts-de-France », Fibois Hauts-de-France, à paraître

Direction régionale des Hauts-de-France :
130 Avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet
Rédacteur en chef :
Audrey Baëhr
Référent Études Qualité :
Noémie Cavan

Secrétariat de rédaction :
Clotilde Demanne

Maquette :
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2022

www.insee.fr

Twitter @ InseeHdf



Insee
Mesurer pour comprendre